

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

Par voie de visioconférence

29 Juin 2026

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :

Mmes Christine AUBERE, Lucie BLANCAL, Ghislaine YESLI KERRAD
MM. Philippe COUCHOUX, Toufik MOUKRIM, Daniel VIARD, Simon VEISSIERE

Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON (Président District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de SEINE-ET-MARNE), Brice PARINET LE TELLIER (Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Idriss TRAORE (Président du District du VAL-D'OISE)

Assistent :

Madame Florence DUC (Directrice Générale Adjointe)
Messieurs Kévin THOMAS (représentant le District de la SEINE-SAINT-DENIS), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Julien GOUT (Directeur Technique Régional), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Cédric PELISSIER (Conseiller Technique Régional en Arbitrage)

Absents :

Mmes Ilhame ATILLAH (excusée), Vanessa CHATRY (excusée)
MM. Bernard COMMENT (excusé), Bruno FOUCHET (excusé), Ahmed HADEF (excusé), Namori KEITA (excusé), Robert MENDY (excusé), Rosan ROYAN (excusé)

En ouverture de la séance, le Président et son Comité ont une pensée émue pour André BRILLANT, ancien Président du District de l'ESSONNE et membre du présent Comité de Direction, disparu ces derniers jours.

INFORMATION SUR LA VIE DE LA LIGUE

Informations générales

*** Opération ToutesFoot – 4^{ème} édition**

Le Comité prend connaissance de la décision du jury national de l'opération ToutesFoot - *qui s'est déroulé le 12 juin dernier* -, aux termes de laquelle notre Ligue fait partie, pour la 2^{ème} saison consécutive, des 3 Ligues « lauréats nationaux », ce dont il se réjouit.

Une cérémonie des Trophées au cours de laquelle sera révélée les « gagnants » de cette 4^{ème} édition, est organisée les 04 et 05 juillet prochains à Clairefontaine.
Christine AUBERE représentera la Ligue à cette occasion.

* Demande de la Direction des Compétitions Nationales de la F.F.F. – Coupe Nationale Futsal 2026-2027

Le Comité,

Pris connaissance du mail du 09 juin dernier du Directeur des Compétitions Nationales aux termes duquel la Direction des Compétitions Nationales de la F.F.F. sollicite la Ligue pour l'intégration d'une équipe Ultra-Marine lors de l'avant-dernier tour régional de la Coupe Nationale Futsal.

Rappelle que cette demande fait suite à l'adoption par l'Assemblée Fédérale du 06 juin 2026 de la proposition relative à l'augmentation du plafond du nombre maximum d'équipes qualifiées par Ligue pour la Compétition Propre d'une part, et à l'intégration de 2 équipes d'Outre-Mer lors de l'avant-dernier tour de la phase éliminatoire d'autre part,

Après avoir observé que l'intégration d'une équipe ultramarine lors de l'avant-dernier tour de la phase éliminatoire se fera, mécaniquement, au détriment d'une équipe francilienne qui aura débuté la compétition dès le 1^{er} tour,

Après discussion où sont notamment abordés divers points relatifs à la gestion du calendrier, à la sécurisation des rencontres, et la logistique,

Décide, à l'unanimité (1 Abstention), de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

* Rentrée du Foot – Tournée Promotionnelle FFF 2026

Comme chaque saison, la Ligue doit désigner un club de son territoire qui accueillera une étape de la tournée promotionnelle FFF organisée dans le cadre de la Rentrée du Foot fusionnée avec celle de la remise des Labels. Pour 2026, cette tournée aura lieu du 09 septembre au 07 octobre 2026.

Le club d'accueil doit obligatoirement être détenteur de l'un des Labels (Label Jeunes, Label Ecole Féminine, ou Label Futsal) à la fin de la saison 2025/2026.

Le Président propose de désigner le club de LE MEE SPORT – *seul club de la Ligue détenteur des 3 Labels à l'issue de la présente saison* - au titre de la tournée promotionnelle FFF 2026, ce que le Comité approuve.

* Classements des arbitres de Ligue (catégorie R1 Futsal Non promotionnel) – saison 2025-2026

Le Comité,

Considérant que les classements des arbitres de Ligue ont été approuvés par le Comité de ceans lors de sa réunion du 08 juin dernier,

Considérant que par suite de l'envoi des classements aux arbitres, la Commission Régionale de l'Arbitrage a été informée d'une problématique sur le classement des arbitres de R1 Futsal Non promotionnel,

Considérant, après vérifications, qu'il apparaît que par suite d'une erreur de retranscription d'une note, M. Sofiane AICHE s'est retrouvé en position de relégable à l'issue de la saison 2025/2026, en lieu et place d'un autre arbitre, M. Joseph OMAM, qui, lui, s'est retrouvé maintenu,

Après avoir entendu les explications de Cédric PELISSIER,

Décide de :

. Annuler sa décision du 08 juin 2026 concernant le classement des arbitres de la catégorie R1 Futsal Non promotionnel,

. Entériner le nouveau classement des arbitres de la catégorie R1 Futsal Non promotionnel (cf. annexe),

. Vu l'erreur commise, maintenir dans la division M. Joseph OMAM à l'issue de la saison 2025/2026,

. Et procéder à la régularisation de l'effectif à l'issue de la saison 2026/2027 en augmentant le nombre de relégations (3 au lieu de 2).

Le Comité appelle l'ensemble des membres de la Commission Régionale de l'Arbitrage intervenant sur l'établissement des classements des arbitres à la plus grande vigilance.

* Demandes de dérogation des Districts PARISIEN et du VAL-D'OISE : organisation du Championnat Féminin Seniors de D1

En préambule, le Président précise que ces demandes de dérogation ont été discutées lors de la réunion « Président de Ligue – Présidents de District » du 26 juin dernier.

Le Comité,

Pris connaissance de :

- La demande de dérogation du District PARISIEN relative à l'organisation de son Championnat Seniors Féminin de D1 en 2 groupes pour la saison 2026/2027, et ce, eu égard au nombre d'équipes engagées à ce jour (18 équipes),
- La demande de dérogation du District du VAL-D'OISE relative à l'organisation de son Championnat Seniors Féminin de D1 en 2 phases si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 8 (la phase 1 comprenant uniquement des matchs aller et la phase 2 des matchs aller/retour),

Après avoir entendu les explications de Philippe SURMON quant à la demande formulée par son District, et les précisions d'Idriss TRAORE,

Vu l'article 9.7.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. selon lequel : « *Le Championnat de Départemental 1 permettant l'accession à un Championnat Régional de Ligue se joue par matches « aller » et « retour », et ne comprend qu'un seul groupe, sauf dérogation accordée par le Comité de Direction de la Ligue* » ;

Rappelle que des dispositions dérogatoires sont adoptées uniquement lors de la ou des premières saisons de mise en œuvre de la « décentralisation » d'une division d'un Championnat Régional vers les Districts,

Vu la volonté du Comité de céder d'avoir des règles communes au niveau des Championnats de D1 des Districts qui donnent accès à la division inférieure de Ligue, et ce, dans un souci d'équité entre les clubs susceptibles d'accéder à un même Championnat,

Vu la possibilité pour les Districts concernés de mettre en œuvre une organisation conforme à celle définie à l'article 9.7.3 susvisé,

Par ces motifs,

Décide de ne pas donner une suite favorable à ces demandes de dérogation.

* Composition des Commissions Régionales pour 2026/2027

La composition des Commissions Régionales dont le mandat expire le 30 juin prochain, devrait être présentée lors de la prochaine réunion plénière du Comité, le 04 juillet, soit après l'expiration de leur mandat.

Dans ces conditions, le Comité décide de proroger le mandat des membres de ces Commissions Régionales jusqu'à sa prochaine réunion.

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliations pour 2026/2027

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Clubs Libres

- . PARIS CITY ACADEMY (75)
- . FOOTBALL CLUB BESSANCOURT (95)
- . ASSOCIATION RÉAL DE CORBEIL-ESSONNES (91)
- . AU CINQUIEME CARREFOUR (91)
- . RACING CLUB DE ROSNY (93)
- . BAJO ELITE CLUB (93)
- . SG ALL STARS (95)

Club Féminin

. GOALLINE (93)

Club Futsal

. GALLEYLA ACADEMY (93)

S'agissant des demandes d'affiliation suivantes :

Club Libre

. EAUBONNE FOOTBALL CLUB (95)

Club Futsal

. RACING CLUB D'EAUBONNE (95)

Le Comité décide de surseoir à statuer dans l'attente de vérifications concernant les listes des dirigeants de ces deux associations et du CSM EAUBONNE FOOTBALL.

- Demandes de reprise d'activité

Le Comité autorise, sous réserve de transmission du dossier d'engagements 2026/2027, la reprise d'activité des clubs suivants :

Clubs Libres

. 561 185 – ASSOCIATION SPORTS HORIZON AVENTURE (91)

Club Foot Entreprise

. 665 341 – TO SPORTS TRANSAVIA (94)

Club Futsal

. 564 099 – CLICHY FUTSAL 93 (93)

- Demandes de changement de titre pour 2026-2027

Le Comité entérine le changement de nom des clubs suivants :

Clubs Libres

. 560 861 - ATLETICO BAGNOLET (93) pour devenir BAGNOLET FOOTBALL CLUB

. 513 754 - ROSNY SS/BOIS ST. O. (93) pour devenir RACING CLUB DE ROSNY

***NB** : ce changement de titre est consécutif à la prise d'autonomie de la Section Football (voir ci-après).*

. 523 415 – ST DENIS U.S. (93) pour devenir UNITED FOOTBALL SAINT DENIS

***NB** : ce changement de titre est consécutif à la prise d'autonomie de la Section Football (voir ci-après).*

. 528 460 – OTHIS C.O. (77) pour devenir FOOTBALL CLUB OTHIS

***NB** : ce changement de titre est consécutif à la prise d'autonomie de la Section Football (voir ci-après).*

Club Futsal

. 565 605 – ASSOCIATION DES SABLONS (95) pour devenir AKACIAS FUTSAL.

- Demandes d'inactivité partielle

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par les clubs suivants,

Prononce leur inactivité dans les catégories mentionnées ci-dessous :

Club Libre

. 500 728 – BRAYTOIS C.S. (77) – Catégorie Seniors

. 525 514 – TRIEL AC (78) – Catégorie U12 F & U13 F

- Demandes d'inactivité totale pour 2026/2027

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1^{ère} saison) :

Clubs Libres

. 563 531 – ENT. CHALO ST MARS BOUTERVILLIERS (91)

. 524 330 – JOUARRE F.C. (77)

- Cessation définitive d'activité

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité des clubs suivants :

Clubs Libres

. 545 535 – PORTUGAIS VINCENNOIS A.S. (94)

. 565 103 – VILLIERS GLOBE FOOT 94 (94)

. 560 736 – ASSOCIATION SPORTIVE DES ESPOIRS DU GRAND PARIS (75)

. 564 574 FOOTBALL CLUB MUSCLE (77)

. 565 599 - FC VIRTUS 93 (93) – NB : club affilié le 08.06.2026

Club Foot Entreprise

. 616 034 - LES CONDORS 2000 (75)

Club Loisir

. 840 995 – SUPPORTERS PARISIENS F.C. NANTES (77)

- Sorties de club omnisports

Clubs Libres

. 513 754 - ROSNY SS/BOIS ST. O. (93)

Le Comité,

Vu la prise d'autonomie de la Section Football du club omnisports « ROSNY SS/BOIS ST. O. » par suite de l'arrêt de l'activité Football au sein du club omnisports, et la création d'une nouvelle association dénommée « RACING CLUB DE ROSNY »,

Vu l'accord donné par ledit club omnisports quant au transfert des droits sportifs vers la nouvelle association dénommée « RACING CLUB DE ROSNY »,

Autorise le transfert des droits sportifs acquis par la Section Football de « ROSNY SS/BOIS ST. O. » à l'issue de la saison 2025/2026 vers la nouvelle association dénommée « RACING CLUB DE ROSNY ».

. 523 415 – ST DENIS U.S. (93)

Le Comité,

Vu la prise d'autonomie de la Section Football du club omnisports « ST DENIS U.S. » par suite de l'arrêt de l'activité Football au sein du club omnisports, et la création d'une nouvelle association dénommée « UNITED FOOTBALL SAINT DENIS »,

Vu l'accord donné par ledit club omnisports quant au transfert des droits sportifs vers la nouvelle association dénommée « UNITED FOOTBALL SAINT DENIS »,

Autorise le transfert des droits sportifs acquis par la Section Football de « ST DENIS U.S. » à l'issue de la saison 2025/2026 vers la nouvelle association dénommée « UNITED FOOTBALL SAINT DENIS ».

. 528 460 – OTHIS C.O. (77)

Le Comité,

Vu la prise d'autonomie de la Section Football du club omnisports « OTHIS C.O. » par suite de l'arrêt de l'activité Football au sein du club omnisports, et la création d'une nouvelle association dénommée « FOOTBALL CLUB OTHIS »,

Vu l'accord donné par ledit club omnisports quant au transfert des droits sportifs vers la nouvelle association dénommée « FOOTBALL CLUB OTHIS »,

Autorise le transfert des droits sportifs acquis par la Section Football de « OTHIS C.O. » à l'issue de la saison 2025/2026 vers la nouvelle association dénommée « FOOTBALL CLUB OTHIS ».

- Projets de fusion

Clubs Futsal

. DRANCY FUTSAL (550 738) et FUTSAL CLUB 93 BOBIGNY

Le Comité,

Pris connaissance du projet de fusion-absorption entre les clubs susvisés (le club absorbant étant le club de DRANCY FUTSAL),

Vu l'avis favorable du District de la SEINE-SAINT-DENIS,

Vu les pièces versées au dossier,

Emet un avis favorable à ce projet de fusion-absorption.

Clubs Libre et Futsal

. CRETEIL FOOTBALL US (500 689) et U.S. CRETEIL FUTSAL (551 094)

Le Comité,

Pris connaissance du projet de fusion-absorption entre les clubs susvisés (le club absorbant étant CRETEIL FOOTBALL US),

Vu l'avis favorable du District du VAL-DE-MARNE,

Vu l'avis favorable de la DNCG,

Vu les pièces versées au dossier,

Emet un avis favorable à ce projet de fusion-absorption.

Clubs Libres

. ATLETICO BAGNOLET (560 861) et F.C. DE ROMAINVILLE (554 213)

Le Comité,

Pris connaissance du projet de fusion-absorption entre les clubs susvisés (le club absorbant étant le club ATLETICO BAGNOLET),

Vu l'avis favorable du District de la SEINE-SAINT-DENIS,

Vu les pièces versées au dossier,

Emet un avis favorable à ce projet de fusion-absorption.

CALENDRIER SPORTIF GENERAL DES COMPETITIONS REGIONALES 2026/2027

Le Comité,

Après avoir pris connaissance dans le détail du projet de Calendrier Sportif Général 2026/2027 pour les compétitions suivantes : Championnats U15 F et U18 F, Critériums U12 et U13, Futsal Senior Féminin, Championnats Futsal U18 et U16, Football d'Entreprise et Critérium du samedi après-midi, et Football d'Entreprise du samedi matin,
Les entérine à l'unanimité (cf. Annexe).

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES DE LA LIGUE

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications aux textes de la Ligue (Règlement Sportif Général et Règlements des compétitions régionales),
Les entérine à l'unanimité.
(cf. Annexes)

PROPOSITION DE LA COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE (ARTICLE 34 DU STATUT DE L'ARBITRAGE)

Le Comité,

Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage, réunie en séance plénière le 25 juin 2026,

Fixe comme suit, pour la saison 2026/2027, le nombre minimum de rencontres à diriger par un arbitre pour couvrir son club :

- . 15 matches de compétitions officielles pour un arbitre de Ligue ou District de Football à 11
- . 9 matches de compétitions officielles pour un arbitre de Ligue Futsal
- . 7 matches de compétitions officielles pour un arbitre de District Futsal
- . 6 matches de compétitions officielles pour un arbitre stagiaire de Football à 11 ayant réussi l'examen théorique entre le 01.07.2026 et le 31.12.2026
- . 3 matches de compétitions officielles pour un arbitre stagiaire de Football à 11 ayant réussi l'examen théorique entre le 01.01.2027 et le 28.02.2027
- . 3 matches de compétitions officielles pour un arbitre stagiaire Futsal ayant réussi l'examen théorique entre le 01.07.2026 et le 31.12.2026
- . 2 matches de compétitions officielles pour un arbitre stagiaire Futsal ayant réussi l'examen théorique entre le 01.01.2027 et le 28.02.2027

QUESTIONS DIVERSES

C. AUBERE – F. CHARRASSE

. Retour sur la désignation du FC BOURG LA REINE en qualité de lauréat de la 5^{ème} édition du programme « SENSATIONNELLES », lequel programme s'inscrit dans le cadre de l'opération « Toutes Foot ».

Le Comité adresse ses sincères félicitations au FC BOURG LA REINE pour cette récompense.

B. PARINET LE TELLIER

. Recours devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de l'AS CARRIERES GRESILLONS contre la décision du District relative à l'accession dans le Championnat Seniors de R3.

. S'étonne de la recommandation faite au requérant par le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue (Appel du FC FONTENAY LE FLEURY – Réunion du 11.06.2026), et rappelle qu'il n'appartient pas à cet organe d'appel de suggérer l'évolution des règlements d'un District.

P. COUCHOUX

. Souligne la performance du SPORTING CLUB DE PARIS qui sera présent dans tous les Championnats Nationaux Futsal la saison prochaine (D1 Futsal, D1 Féminine Futsal et Championnat National U19 Futsal).

Le Comité adresse ses sincères félicitations au SPORTING CLUB DE PARIS pour cette performance.

J. GOUT

. Revient sur le doublé du PARIS SAINT-GERMAIN en CNU17 et CNU19 et souligne la présence de nombreux joueurs issus de clubs franciliens.

Le Comité se réjouit de cette nouvelle performance du PARIS SAINT-GERMAIN qui met en lumière l'excellent travail de formation réalisé au sein de ce club mais aussi au sein de l'ensemble des clubs franciliens.

L. BLANCAL

. Retour sur l'adoption de la Proposition de Loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel.

I. TRAORE

. Accession de GARGES DJIBSON en D1 Futsal.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à GARGES DJIBSON qui retrouve le plus haut niveau du Futsal après plusieurs saisons à l'échelon inférieur.

D. TURCK

. Informe le Comité de l'embauche d'un nouveau Directeur au sein du District à la suite du départ en retraite de Lili FERREIRA.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire Général
Toufik MOUKRIM